

## LEGISLATURE 2006 - 2011

---

### PROCES-VERBAL no 23

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz  
tenue le mercredi 4 novembre 2009 à 20 h 15  
à la Maison Hugonin

Présidence : M. Alois Raemy

#### ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 septembre 2009
2. Communications du Bureau du Conseil communal
3. Assermentation d'un nouveau conseiller en remplacement de M. Vincent Racine (SOC)
4. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
  - 4.1. Dépôt de la motion de M. Jacques Devenoge « Sécurisation de la partie Ouest de l'avenue du Clos-d'Aubonne »
5. Préavis municipaux :
  - 5.1. Préavis municipal N° 17/2009 - Budget 2010 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)
  - 5.2. Préavis municipal N° 18/2009 - Budget 2010 du Fonds culturel Riviera
  - 5.3. Préavis municipal N° 19/2009 - Demande de crédit de Fr. 140'000.-- pour la nouvelle mise en passe du Collège des Mousquetaires
6. Rapports :
  - 6.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 15/2009 - Demande de crédit de Fr. 6'859'626.-- pour la réfection et le réaménagement de la Rte de St-Maurice et l'assainissement des collecteurs de l'Av. des Baumes et de la Rte de St-Maurice
  - 6.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 16/2009 - Demande de crédit de Fr. 51'000.-- pour le remplacement de l'agencement de la cuisine de l'abri PCi au chemin de Béranges 111
7. Communications municipales :
  - 7.1. Communication municipale N° 13/2009 - Nouvelle procédure de dépôt du budget
  - 7.2. Communication municipale N° 14/2009 - Nominations au sein du personnel communal
  - 7.3. Communication municipale N° 15/2009 - Travaux complémentaires à la salle des Remparts
  - 7.4. Communication municipale N° 16/2009 - Décompte final du remplacement du central téléphonique de l'administration communale et du passage à la téléphonie IP
8. Propositions individuelles et divers

#### **Appel**

67 présents sur 84 membres élus.

Excusé(e)s : Michel Bonvoisin – Nomah Bredou - Guy Chervet – Antoinette De Gautard-Rayroud - Christian Grobéty – Vladimir Iwanoff – Félix Keller – Karin Lambert – Nicolas Masserey – Daniel Müller – Pierre-André Oberson – Raoul Rod – Didier Stauber – Yannick Thépot – Isabelle Wenger – Patrice Wenger

Absent : Yves Belet

M. le Président ouvre la 23<sup>ème</sup> séance de la législature en saluant toutes les personnes présentes. Il demande aux conseillers de la tolérance vis-à-vis du président et de chacun. Il souhaite la bienvenue à la presse, qu'il remercie de rapporter nos débats, et au public, peu nombreux ce soir. Il remercie tout particulièrement de sa présence M. J.-F. Longeot, maire d'Ornans, ville jumelée avec La Tour-de-Peilz, à qui il donnera la parole à l'issue de la séance.

## **Ordre du jour**

L'ordre du jour n'appelant pas de commentaires, il est adopté tel que présenté.

### **1. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 septembre 2009**

La parole n'étant pas demandée, **le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2009 est adopté à l'unanimité**, avec remerciements à son auteur.

### **2. Communications du Bureau du Conseil communal**

- Copie de la lettre adressée par la Municipalité à M. K. Grangier. Constatant que l'intéressé ne remplit pas les conditions de l'art. 23, al. 1 du Code civil, qui stipule que le domicile de toute personne est au lieu où elle réside avec l'intention de s'y établir, la Municipalité a pris la décision de radier M. K. Grangier du rôle des électeurs de La Tour-de-Peilz, avec effet immédiat. Cela a pour conséquence qu'il ne peut plus siéger au Conseil communal et que l'UDC devra présenter un candidat afin de repourvoir le siège vacant
- Merci à toutes les personnes qui ont participé au dépouillement du dimanche 27 septembre, dépouillement qui a été plus long que prévu, un problème étant intervenu avec la machine à compter
- Les prochaines votations auront lieu le 29 novembre 2009, avec trois objets au niveau fédéral et un au niveau cantonal
- La soirée d'information sur le budget communal 2010 est fixée au lundi 16 novembre 2009
- ORPC Riviera – Budget 2010
- Agenda 2010 du Conseil communal
- Invitation au repas de fin d'année du Conseil qui se déroulera à l'issue de la prochaine séance
- Communiqué de presse de la Municipalité concernant l'initiative « Contre la construction de minarets »
- Lettre de Mme G. Schornoz confirmant les problèmes qui se posent au cimetière de Vassin. Avec d'autres personnes concernées, elle demande que le nécessaire soit fait pour améliorer la situation. Copie de cette lettre a été transmise à la Municipalité
- Lettre du président de l'Association Sécurité Riviera qui relève un important problème d'absentéisme au sein du Conseil de cette association. Cela ne semble toutefois pas concerner les délégués de La Tour-de-Peilz, qui se montrent très assidus. Copie de cette lettre a été transmise au Greffe municipal
- Le jeton de présence de la dernière séance du Conseil communal sera attribué à l'institution Les Aïrelles, à La Tour-de-Peilz, pour permettre l'achat de livres, de jeux éducatifs, ainsi que de matériel pour les activités récréatives et sportives
- L'école de musique de La Tour-de-Peilz offrira une petite prestation en ouverture de la prochaine séance du Conseil communal

### **3. Assermentation d'un nouveau conseiller en remplacement de M. Vincent Racine (SOC)**

M. le Président assermente, selon la procédure réglementaire :

- **Mme Anne-Marie Arnaud**, née le 3 janvier 1944 et domiciliée à la rue du Bourg-Dessous 2A

#### 4. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations

##### 4.1. Dépôt de la motion de M. Jacques Devenoge « Sécurisation de la partie Ouest de l'avenue du Clos-d'Aubonne »

M. J. Devenoge rappelle que, dans sa séance du 13 mai 2009, le Conseil communal a soutenu sa proposition demandant que ce tronçon soit intégré dans la zone 30 km/h. Lors de la séance de la commission, MM. R. Volpe, responsable de la cellule Signalisation, et L. Kaufmann, municipal, ont reconnu la nécessité de sécuriser le trafic à cet endroit, tout en indiquant que la solution préconisée ne pouvait être appliquée, en raison notamment du plan directeur de circulation, et que l'instauration d'une zone 30 est de compétence municipale. Cette motion a finalement été retirée et il propose aujourd'hui un nouveau texte, qui maintient la demande de sécurisation tout en laissant à la Municipalité le choix d'une solution qui réponde à ce souhait.

La parole n'est plus demandée. Etant donné qu'un cinquième au moins de l'assemblée soutient la demande de renvoi à une commission de prise en considération, cette motion est transmise à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	PDC/Ind.	Anne Lachat Baechler
<u>Membres</u> :	SOCIALISTE	Jacques Rochat - Luigi Gambardella - Sylvie Conod
	LIBERAL	Anna Tobler - Roger Urech
	RADICAL	Jacques Devenoge - Olivier Wälchli
	R C A L	Pierre Huber

#### 5. Préavis municipaux

##### 5.1. Préavis municipal N° 17/2009 - Budget 2010 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la Commission intercommunale de gestion de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

##### 5.2. Préavis municipal N° 18/2009 - Budget 2010 du Fonds culturel Riviera

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera.

##### 5.3. Préavis municipal N° 19/2009 - Demande de crédit de Fr. 140'000.-- pour la nouvelle mise en passe du Collège des Mousquetaires

M. J.-Y. Schmidhauser demande que la commission soit renseignée sur le détail du poste « Fourniture, pose et remplacement matériel divers (serrures, cylindres, poignées, etc.) », d'un montant de fr. 23'950.—.

La parole n'étant plus demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	R C A L	Yannick Thépot
<u>Membres</u> :	SOCIALISTE	Jean-Yves Schmidhauser - Martine Gagnebin-de-Bons - Gérald Gay
	LIBERAL	Roger Urech - Olivier Martin
	RADICAL	Jacques Devenoge - Yves Isabella
	PDC/Ind.	Jean-Pierre Schwab

#### 6. Rapports

##### 6.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 15/2009 - Demande de crédit de Fr. 6'859'626.-- pour la réfection et le réaménagement de la Rte de St-Maurice et l'assainissement des collecteurs de l'Av. des Baumes et de la Rte de St-Maurice

Rapporteur : M. Kurt Sager

Mme Ch. Rithener remarque que les bandes cyclables sont prévues au même niveau que la chaussée de la route. Il semble que la seule séparation prévue soit une simple ligne de peinture, étant donné que la voie automobile est relativement étroite et que les camions doivent pouvoir empiéter sur la piste cyclable le cas échéant. Cela l'inquiète beaucoup. Quelle est donc la sécurité réservée aux cyclistes ?

M. R. Baud, municipal, répond que la largeur actuelle de la chaussée ne permet pas d'avoir une piste cyclable en site propre. Par contre, la partie centrale de la route, colorée, permettra non seulement les présélections ou le dépassement des bus, mais aussi aux camions de dépasser si nécessaire la piste réelle des véhicules, sans empiéter forcément sur la bande cyclable, qui sera d'ailleurs dûment signalée.

Mme Ch. Rithener tenait à manifester son inquiétude quant au fait que l'on crée une piste cyclable qui ne soit pas vraiment sécurisée.

M. F. Bercher pense que l'on pourrait s'inspirer de ce qui s'est fait sur la Route suisse, entre Genève et Lausanne, où la piste cyclable est légèrement surélevée par endroits, avec un petit biseau, parfois bétonné ou avec une bordure, qui permet de rouler dessus si nécessaire, mais qui sépare physiquement la piste cyclable du reste de la route.

La Municipalité prend note de cette remarque.

M. J.-P. Schwab aimerait savoir dans quelle mesure l'option d'un éventuel giratoire au carrefour St-Maurice/Baumes/Sully est réalisable et si elle a déjà été chiffrée.

M. R. Baud indique que ce point n'est pas l'objet du présent préavis et que la Municipalité n'a pris aucune décision à ce sujet. Son souci était que les fondations de la route et les canalisations soient posées une fois pour toutes, qu'elles ne soient pas remises en question et fassent l'objet de nouveaux travaux si un giratoire devait être créé un jour. La question du giratoire avait déjà été développée lorsque la Municipalité avait déposé un préavis, que le Conseil a refusé, pour la signalisation routière de la Grand-Rue. Le souhait était d'avoir une signalisation lumineuse qui permette aux véhicules de passer en une seule fois sur toute la longueur de la Grand-Rue. A cette occasion, il avait été dit que ce n'était pas une bonne chose que de mélanger giratoire et signalisation lumineuse lorsque les carrefours sont trop proches les uns des autres.

M. K. Sager signale une petite erreur dans son rapport qui date en fait du 20 septembre, et non du 20 avril...

La parole n'étant plus demandée, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une large majorité (quelques abstentions), comme suit :**

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis No 15/2009 et ses annexes,
- oui le rapport de la Commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e

- a) D'approuver les demandes de crédit pour la réfection et le réaménagement de la route de St-Maurice (RC 780a) et pour l'assainissement des collecteurs EC/EU de l'avenue des Baumes et de la route de St-Maurice;
- b) D'accorder, à cet effet, un crédit de CHF 4'845'147.-- à prélever par le débit du compte No 9141.037.00 "Réfection route de St-Maurice" (partie route et aménagements);
- c) D'amortir cet investissement par le compte No 9282.001.00 "Dépenses et investissements futurs" doté à ce jour de CHF 17'638'000.--;
- d) D'accorder, à cet effet, un crédit de CHF 2'014'479.-- à prélever par le débit du compte No 9141.037.00 "Réfection route de St-Maurice" (partie assainissement des collecteurs EC + EU);

- e) D'amortir cet investissement par le compte No 9280.002.00 "Affectés - Evacuation eaux" doté à ce jour de CHF 6'719'000.--;
- f) D'autoriser le cas échéant la Municipalité à financer cet investissement dans le cadre du plafond d'emprunt de 85 millions accordé par le Conseil lors de sa séance du 27 octobre 2006, plafond utilisé actuellement à hauteur de CHF 26'000'000.--.

6.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 16/2009 - Demande de crédit de Fr. 51'000.-- pour le remplacement de l'agencement de la cuisine de l'abri PCi au chemin de Béranges 111

Rapporteur : M. Bernard Gavin

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une large majorité (un avis contraire et quelques abstentions), comme suit :**

**LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ**

- vu le préavis municipal No 16/2009 du 9 septembre 2009,
- vu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e**

- d'autoriser la Municipalité à faire entreprendre les travaux relatifs au remplacement de l'agencement de cuisine et des appareils ainsi qu'aux travaux de rafraîchissement du local proprement dit;
- d'accorder à cet effet un crédit de Fr. 51'000.-- (hausse légale réservée), à passer par le débit du compte No 660.5030.01 « Abri PC, Béranges 111 - cuisine »;
- d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement par le compte No 9282.003.00 « Dispense d'abris privés PC » doté à ce jour de Fr. 59'800.-- (sans l'attribution des contributions de 2008).

**7. Communications municipales**

- 7.1. Communication municipale N° 13/2009 - Nouvelle procédure de dépôt du budget
- 7.2. Communication municipale N° 14/2009 - Nominations au sein du personnel communal
- 7.3. Communication municipale N° 15/2009 - Travaux complémentaires à la salle des Remparts
- 7.4. Communication municipale N° 16/2009 - Décompte final du remplacement du central téléphonique de l'administration communale et du passage à la téléphonie IP
- 7.5. Communication municipale No 17/2009 - Projet d'étude de faisabilité d'une fusion des communes de la Riviera - Etat de la réflexion

Ces communications, qui ont été distribuées, ne sont pas lues.

**8. Propositions individuelles et divers**

M. le Président annonce que notre ancien collègue G. Vodoz a eu récemment le chagrin de perdre son épouse, alors que notre collègue K. Lambert a, elle, donné naissance à une petite fille, prénommée Pauline.

M. J.-P. Schwab remarque que, lors des votations fédérales et cantonales, notre commune est presque toujours une des dernières à communiquer ses résultats à la Chancellerie à Lausanne. Cela a encore été le cas le dimanche 27 septembre. Grâce à notre huissier suppléant, M. D. Perrette, lequel a récemment élu domicile à Vevey, nous avons appris que cette ville procède au dépouillement des bulletins de vote grâce à un nouveau système de lecture optique. Les votants ne reçoivent plus qu'un seul bulletin pour l'ensemble des scrutins, sur lequel figurent des cases à cocher (oui ou non). La seule opération nécessaire est le paramétrage des points de repère figurant sur ces bulletins par un membre du personnel communal ayant de bonnes connaissances en informatique. Le comptage devient alors un jeu d'enfants. Une délégation de La

Tour-de-Peilz s'est rendue le 19 octobre dernier à Vevey. Elle a pu assister à une démonstration fort convaincante de cet outil de travail. Demande est donc faite à la Municipalité d'étudier l'achat de ce système, dont le coût varie entre CHF 15'000.— et CHF 20'000.— en fonction du modèle choisi. Outre le gain de temps, une économie de papier non négligeable pourra également être réalisée.

M. F. Grognez, municipal, propose à l'intéressé de déposer un amendement au budget communal, soit lui-même, soit par le biais de la Commission des finances, pour valider directement l'achat de cet appareil.

M. J. Vallotton se dit très satisfait de constater que notre municipalité participe au projet de fusion des communes, et ce sans a priori négatif, ce qui est à souligner. Un gros travail est en train de se mettre en place. Il tient à relever que ce n'est pas seulement à nos autorités de se mobiliser. Il faut que les élus se mobilisent, mais aussi la population, qui a montré au travers d'un sondage qu'elle était plus qu'intéressée par ce projet. Il y aura différentes possibilités de s'engager afin qu'un tel projet, qui risque de faire naître la 3<sup>ème</sup> ville de Suisse romande, soit soutenu. Il espère qu'un maximum de personnes s'investiront afin que ce projet pharaonique voie le jour et que tout le monde amène sa pierre à l'édifice.

M. P. Huber revient sur l'inondation survenue cet été le long de l'Ognonnaz, au lieu-dit Crêt-Richard, à proximité du carrefour ch. de la Paisible/rte de Blonay. Au vu de la forte augmentation du volume des eaux claires dans ce secteur, consécutive aux trente-trois nouvelles constructions au chemin de l'Auverney, et d'une certaine dangerosité lors d'orages importants, ce lieu mérite la plus vive attention. Il tient à noter le peu d'engouement des services de la commune à réagir et prie donc la Municipalité d'envisager rapidement les travaux de correction du lit de l'Ognonnaz, ce en rapport aux dégâts récurrents et onéreux subis par les propriétaires, dossier en latence depuis plusieurs mois à la commune. Une étude hydrologique est en cours, dont les résultats devraient être connus en automne. Mais les propriétaires riverains aimeraient savoir en automne de quelle année ?

La Municipalité prend note de cette intervention.

M. J. Devenoge rappelle que, lors du dépôt de sa motion au mois de mai, il avait évoqué le problème de l'éclairage sur le tronçon Ouest de l'av. du Clos d'Aubonne. Il y a semble-t-il un affaiblissement de l'éclairage à cet endroit et un candélabre ne fonctionne plus. S'agit-il d'une volonté délibérée ?

La commission chargée d'étudier le préavis concernant l'aménagement de la zone 30 km/h du secteur 2 s'est montré attentive au maintien de certains passages protégés pour piétons. Le préavis, approuvé par le Conseil sans modification, ni vœu contraire, mentionnait le maintien des passages au carrefour Traménaz – Gare – Clos d'Aubonne. Aujourd'hui, le premier a disparu et le second est masqué sous l'installation d'un relèvement, prévu dans le préavis. A la place, des bandes rouges ont été apposées. Les usagers - pendulaires, écoliers et clients des commerces - considèrent que ces bandes leur donnent la priorité et se précipitent sur la chaussée, contrairement au but recherché. Demande est donc faite pour que ces bandes rouges soient effacées et que les passages protégés soient rétablis, ceci tout particulièrement en raison de la proximité des écoles. Les bandes jaunes peintes sur la chaussée, destinées au signalement des passages piétons et des bandes cyclables, se sont singulièrement effacées sur le territoire communal. Pour qu'elles puissent continuer à remplir leur rôle, demande est faite qu'elles soient repeintes avant l'hiver.

M. L. Kaufmann, municipal, indique que les bandes rouges font effectivement office de marquage au sol remplaçant les passages pour piétons. Sur n'importe quel passage piéton, toute personne doit indiquer son intention de traverser et n'est pas automatiquement prioritaire. Pour ce qui est des éléments de signalisation, il étudiera la question.

M. J. Devenoge relève que les directives de Police Riviera sont très claires. Les marquages rouges indiquant la traversée de la chaussée ne constituent pas un passage pour piétons. Ils ne servent qu'à signaler que des piétons passent par là.

M. R. Baud indique que le nécessaire est bien entendu fait sans tarder lorsque qu'un candélabre défectueux est signalé à la commune. Il n'était pas au courant du problème à l'av. du Clos d'Aubonne. Chaque année, tous les éclairages sont contrôlés de manière systématique, rue après rue, selon un plan bien précis.

Mme N. Rivet a profité de la météo clémente de ces dernières semaines pour arpenter les chemins piétonniers. Suite au postulat de M. G. Vernez intitulé « Mise en valeur des cheminements piétonniers », dont la substance était de faire poser de petits écriteaux par les services de la commune, elle a constaté qu'il y avait beaucoup de panneaux à certains endroits, mais que certains autres cheminements piétonniers n'étaient pas mis en valeur. Il est évidemment facile de les retrouver si l'on prend une carte. Les promeneurs de

chiens, les écoliers, les connaissent d'ailleurs parfaitement bien. Mais d'autres, traversant des quartiers plus tranquilles comme la Crausaz ou le chemin des Deux-Collines, sont plus difficiles à trouver, surtout lorsqu'un grand panneau à l'entrée du chemin indique qu'il s'agit d'une voie sans issue ! Dans certains cas (ch. d'Entre-deux-Crêts/ch. des Murets ou ch. des Deux-Collines/ch. du Gregnolet), des droits de passage ont été accordés, mais la signalisation n'a pas été faite. Force est de constater que ce balisage a été un peu exagéré à certains endroits, p.ex. au ch. du Crotton, par rapport à d'autres qui ne sont pas signalés. Le manque de signalisation dans certains quartiers est-il volontaire, pour ne pas déranger les propriétaires de villas, ou est-ce un oubli ? Le but de cette intervention n'est pas de pouvoir passer par tous les chemins privés, mais de pouvoir utiliser les chemins publics sans exagération, mais en connaissance.

M. R. Baud relève que la volonté de la Municipalité, suite au postulat de M. G. Vernez, était de proposer de véritables balades, pas de signaler tous les chemins pédestres. Quatre boucles sont actuellement proposées.

M. K. Sager revient sur la communication municipale no 15/09 concernant les travaux complémentaires à la salle des Remparts. En janvier 2006, le Conseil a approuvé un projet, avec un cahier des charges précis. Au début de cette année, la Commission de gestion a vérifié l'exécution des travaux et rédigé un rapport complet. Pour quelles raisons la Municipalité choisit-elle la voie des communications municipales, plutôt que de déposer un préavis, pour ces nouveaux travaux qui n'étaient pas prévus dans le préavis et donc pas approuvés par le Conseil ?

M. R. Piguet, municipal, rappelle que si un crédit, octroyé par le Conseil communal, n'est pas utilisé dans son intégralité, la Municipalité a toujours la compétence de dépenser quelques éléments supplémentaires, sans avoir à revenir avec un préavis.

M. J.-P. Grin s'insurge contre cette manière de procéder. Ce serait alors trop facile de faire des budgets élevés, de n'employer qu'une partie de l'argent et d'utiliser ensuite le solde pour entreprendre des travaux complémentaires non prévus au départ. C'est quelque chose qui ne doit plus se produire. La Municipalité doit calculer les coûts des investissements au plus juste.

M. R. Piguet répond que ce préavis a été établi sur la base des soumissions rentrées. Il ne s'agissait pas d'une construction nouvelle, mais d'une rénovation, qui implique que l'on a parfois de bonnes surprises, parfois de moins bonnes. Certaines choses ne se sont pas révélées nécessaires, d'autres ont dû être faites en supplément. Toute la nomenclature des différents corps de métier a été montrée à la Commission de gestion.

M. F. Glauser rappelle qu'au printemps 2008, il a déposé un postulat concernant l'aide individuelle au logement pour les ménages avec famille. Ce postulat a été renvoyé à la Municipalité. Le 13 mai dernier, Mme le Syndic nous informait du fait que la rédaction du préavis avait pris quelque retard et que nous aurions des nouvelles au début de cet automne. Qu'en est-il ?

Mme le Syndic admet que ce dossier n'a pas fait partie des principales priorités de la Municipalité ces derniers temps. Mais le préavis est en cours de préparation. Elle espère pouvoir le déposer lors de la séance de décembre.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 21 h 15 et passe la parole à M. J.-F. Longeot, maire de la commune d'Ornans.

#### **AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

Le Président

La Secrétaire

A. Raemy

C. Dind